



A V O C A T S

Conditions Générales de ORA FORMATION Mises à jour au 20 mai 2022

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales définissent les modalités de fourniture par Ora Formation au client professionnel, d'une ou plusieurs prestations de formation. Les éléments constitutifs de ces actions de formation sont définis, dans le catalogue de formation. L'inscription aux formations Ora Formation emporte acceptation des présentes conditions générales de formation.

Article 2 : Modalités d'inscription

Les bulletins d'inscription sont adressés au client, par e mailing avec le programme de formation. Les demandes d'inscription s'effectuent par l'envoi du bulletin d'inscription à Ora Formation par courriel ou par courrier postal, au plus tard 6 jours calendriers avant la date de début de la formation à laquelle le client souhaite s'inscrire.

Toute inscription doit être accompagnée du paiement tel que défini à l'article 3 des présentes. Toute demande d'inscription sera confirmée par Ora Formation, par courrier 8 jours avant la date du début de la formation. À défaut de paiement, l'inscription ne pourra être confirmée par Ora Formation.

En cas de financement par un organisme collecteur ou de facturation à un organisme payeur, le bulletin d'inscription doit préciser le nom et l'adresse de l'organisme.

En l'absence d'indication lors de l'inscription, la convention de formation est établie au nom de l'entreprise responsable de l'inscription.

Article 3 : Prix et Modalités de paiement

Le prix et les modalités de paiement de chaque formation sont indiqués sur le bulletin d'inscription pour une formation inter-entreprises ou sur l'acceptation signée de la proposition commerciale pour la formation intra-entreprise.

Sauf convention contraire, le prix de cette formation n'inclut en aucun cas les frais de déplacement, de restauration et de séjour, engagés par les participants à la formation, ces frais étant directement à la charge du client et devant être réglés par celui-ci ou remboursés à Ora Formation sur présentation de tout justificatif (si c'est Ora Formation qui a supporté ces coûts pour le compte du client).

Pour la formation organisée en intra, les frais de restauration, d'hébergement et de transports des animateurs et formateurs délégués par Ora Formation sera à la charge du client et lui seront par conséquent facturés par Ora Formation.

Le client s'engage à respecter scrupuleusement les modalités de paiement de formation telles qu'elles sont spécifiées dans ce document. Les factures émises par Ora Formation sont payables à réception par le client. En cas de non-paiement dans un délai de 30 jours, le client sera redevable d'une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal.

Il appartient au client s'il y a lieu, d'effectuer toutes les formalités, demandes de prise en charge et de remboursement, auprès de son organisme paritaire collecteur agréé.

En l'absence ou en cas de refus de prise en charge par l'organisme collecteur, la facturation sera faite au nom du client.

Article 4 : Attestation de suivi

À l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation ou un état de présence est édité ou remis au participant.

Article 5 : Modalités d'annulation.

Toute annulation d'inscription de la part du client doit être notifiée par écrit à Ora Formation.

Toute annulation intervenant plus de 8 jours précédant la date du début de la formation entraînera le paiement d'une indemnité égale à 50% du montant de la formation concernée.

Toute annulation par le client, 8 jours avant ou moins de 8 jours début de l'action de formation entraînera le paiement du prix intégral à titre de dédit.

Toute annulation par le client la veille de la formation sera facturée au prix intégral.

Tout cycle de formation commencé est dû en totalité. Le client supportera seul les conséquences de son annulation tels que les frais de transport.

Toutefois, lorsqu'une participation est dans l'impossibilité d'assister à une formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un participant de la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau participant doivent être confirmés par courriel ou courrier postal à l'adresse du cabinet ORA AVOCATS : 30 rue Ray Charles 34 000 MONTPELLIER

En tout état de cause, Ora Formation ne prendra pas en charge ces derniers dans cette hypothèse. Ora Formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation en adressant au client un courrier ou un courriel, au plus tard 5 jours avant le début de la formation considérée, en cas de nombre insuffisant de participants. En cas de survenance d'un cas de force majeure ou en raison d'une limitation ou interdiction de regroupement en raison du COVID -19, la formation pourra être annulée, sans dédommagement moins de 48 heures avant.

Ora Formation ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client.

Aucune indemnité n'est due en cas d'annulation, de report de la formation ou de session de formation.

ORA AVOCATS

Cabinet d'avocats
30 rue Ray Charles
34000 MONTPELLIER

Tél. : 04 67 60 83 64

Fax : 04 67 63 14 08

cabinet@ora-avocats.com

www.ora-avocats.com

Article 6 : Réalisation de la mission

Ora Formation se réserve le droit de sous-traiter ses prestations de formation à un partenaire professionnel dûment reconnu par Ora Formation. La formation sera alors animée par des formateurs professionnels de ce partenaire.

La formation s'effectuera dans les locaux mis à disposition ou loués par Ora Formation.

Ce lieu sera indiqué par Ora Formation dans le bulletin d'inscription et dans la confirmation adressée au client.

Toutefois, Ora Formation se réserve le droit de modifier le lieu de la formation ou l'intervenant animateur, sans que le client ne puisse prétendre à l'obtention de quelconques dommages et intérêts et/ou pénalités.

Dans ce cas Ora Formation en avertira le client au moins 3 jours avant le début de la formation.

La prestation de formation comprend la fourniture d'un support de formation destiné à l'usage exclusif et personnel du client.

Article 7 : Accessibilité

Pour permettre aux personnes handicapées si nécessaire, d'accéder et de suivre notre formation dans les meilleures conditions, ces dernières sont invitées à prendre contact avec la responsable formation ORA (idéalement au moins 4 semaines avant le déroulement de la formation) afin qu'il vous propose la solution la mieux adaptée à votre besoin.

Article 8 : Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports de cours et autres ressources pédagogiques mis à disposition du client dans le cadre de formation sont la propriété exclusive de Ora Formation et/ou de ses partenaires.

Le support pédagogique, en version papier et numérique, sont protégés en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle.

En conséquence, le client s'engage à n'utiliser lesdits supports et autres ressources pédagogiques que dans les limites définies aux présentes.

Le participant et/ou l'entreprise responsable de l'inscription à la formation disposent d'un droit d'utilisation personnel et incessible des dossiers et supports pédagogiques distribués lors de la formation, limité à la consultation et à l'impression pour son usage exclusif. Le participant et/ou l'entreprise responsable de l'inscription à la formation s'engagent à ne pas reproduire totalement ou partiellement, modifier, altérer ou rediffuser ces dossiers et supports pédagogiques distribués, ainsi que leur contenu, sans l'autorisation préalable de ORA FORMATION.

Article 9 : Droit d'utilisation

ORA FORMATION traite les données personnelles recueillies pour la mise en œuvre de ses services de formation.

Les données personnelles recueillies permettent notamment l'envoi par voie électronique du programme de formation, des invitations et convocations à la formation, l'établissement des devis, des conventions de formation, des feuilles de présence et des attestations de fin de formation, la facturation de formation et les relations avec les OPCO et organismes payeurs de formation.

Les types de données concernées sont notamment les nom, prénoms, coordonnées professionnelles, fonction ou niveau des participants. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées ci-dessus.

Les destinataires de ces données sont les avocats, les services administratifs, comptabilité et facturation du Cabinet ORA AVOCATS ayant les droits d'accès nécessaires, ainsi que les OPCO et organismes payeurs désignés lors de l'inscription à la formation.

Les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données. Ces droits peuvent être exercés par courriel à l'adresse : cabinet@ora-avocats.com

Une réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Sous réserve de leur accord individuel, les stagiaires pourront être filmés ou photographiés lors de sessions de formation. Les images et les sons ainsi enregistrés seront exploités exclusivement sur le site internet de Ora Formation. Les photos pourront être diffusés sur les réseaux sociaux sauf refus expressément formulés par les stagiaires au moment de la prise de photos.

Article 10 – Responsabilité

Ora Formation s'engage à apporter toute sa diligence à l'exécution des actions de formation suivies par le client. Ora Formation ne saurait être tenue responsable des dommages indirects, tels que notamment la perte d'exploitation ou le manque à gagner, subis par le client au cours ou à l'occasion de l'exécution de formation.

En tout état de cause, pour tout autre dommage, et en cas de mise en cause de la responsabilité de Ora Formation, l'indemnité éventuellement à sa charge est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation de la formation.

Pendant la durée de la formation, les participants sont couverts par la responsabilité civile de leur entreprise.

Article 11 – Règlement des différends

En cas de litige, sur l'exécution et/ou l'interprétation des présentes Conditions Générales de Vente, une solution amiable sera recherchée, au besoin en recourant au Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Montpellier.

N° de déclaration d'activité auprès de la Préfecture de la Région 76340989834

DATADOCK : ID 82768347500012

Certification QUALIOPi : N° RNQ 4662 du 09/06/2022

Réalisation de prestations de : Actions de formation